Mes médicaments à l'hôpital

Validation COMEDIMS
Décembre 2014-révision
Mai 2026

FI/PECM/0029/02/2026

SOMMAIRE

1. Comment assurer la continuité de mon traitement lors de mon hospitalisation ?	P.3
2. Que dois-je faire de mes médicaments au cours de mon séjour à l'hôpital ?	P.4
3. Les médicaments fournis par l'hôpital sont-ils différents de ceux que je prends à la maison ?	P.5
4. A ma sortie de l'hôpital, mon traitement habituel peut-il être modifié ?	P.6
5. A ma sortie de l'hôpital, vais-je récupérer mes anciens médicaments ?	P.7
6. J'ai des questions sur mon traitement...	P.7

5. A ma sortie de l'hôpital, vais-je récupérer mes anciens médicaments ?

Le jour de votre sortie, l'infirmier(e) vous rend votre traitement personnel.

N'hésitez pas à les réclamer, en cas d'oubli.

Cependant les médicaments arrêtés par le médecin hospitalier ne vous seront plus utiles : avec votre accord, ils pourront être détruits par l'hôpital.

6. J'ai des questions sur mon traitement...

Médecins et infirmiers du service sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur les médicaments.

4. A ma sortie de l'hôpital, mon traitement habituel peut-il être modifié ?

A la fin de votre séjour à l'hôpital, le médecin hospitalier vous donne une ordonnance de sortie. Le traitement prescrit peut-être différent de votre traitement habituel :

- Avant de quitter l'établissement, prenez connaissance de cette ordonnance.
- N'hésitez pas à poser des questions : le médecin hospitalier vous expliquera les modifications de traitement, le cas échéant.

Pour tout autre médicament, demandez l'avis de votre médecin traitant.

1. Comment assurer la continuité de mon traitement lors de mon hospitalisation ?

Votre hospitalisation est programmée:

- Vous devez apporter vos dernières ordonnances en cours (et non les piluliers préparés pour une semaine par l'infirmier à domicile);
- Vous devez également signaler au médecin hospitalier les médicaments que vous prenez sans ordonnance (automédication)

Votre hospitalisation n'était pas prévue:

- Vous demandez à un de vos proches d'amener votre ordonnance ou vos traitements en cours

Il est important que le médecin, qui vous prend en charge à l'hôpital, prenne connaissance de votre traitement habituel afin de le poursuivre ou de l'adapter lors de votre séjour dans l'établissement.

2. Que dois-je faire de mes médicaments au cours de mon séjour à l'hôpital ?

Dès votre admission, vous remettez vos médicaments à l'infirmier(e) :

Vos médicaments sont isolés et rangés à votre nom dans la salle de soins du service.

Ne pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin et fournis par l'hôpital. Des réactions entre les différents médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.

Pourquoi dois-je remettre tous mes médicaments ?

Au cours de votre hospitalisation:

- Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de l'hôpital;
- Toutes les administrations de médicaments sont tracées par les infirmier(e)s

L'objectif est d'éviter tout risque d'erreur ou de mélange entre votre traitement habituel et celui prescrit par les médecins de l'hôpital.

3. Les médicaments fournis par l'hôpital sont-ils différents de ceux que je prends à lamaison ?

Au cours de votre séjour à l'hôpital, vos médicaments habituels pourront être **arrêtés** ou **remplacés** par des médicaments portant un autre nom ou présentés sous une autre forme (générique, biosimilaire, substitution ou alternative thérapeutique, etc..)

Pourquoi ces modifications de traitement ?

- Adaptation de votre traitement à votre état de santé par le médecin du service
- Administration des médicaments fournis exclusivement par la pharmacie de l'hôpital

Exceptionnellement, si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas des traitements que vous prenez habituellement, vos médicaments personnels pourront être utilisés le temps que la pharmacie de l'hôpital les commande.